

[Accueil](#) > [Financer ses Études](#) > [Bourses d'Études](#)

#### Aides du Conseil départemental de l'Ardèche

Le Département de l'Ardèche encourage et soutient les initiatives portées par les jeunes (en autonomie ou avec l'appui d'une structure publique ou privée).

Trois aides sont proposées selon les conditions d'attribution suivantes :

##### Les bourses

D'un montant maximum de 690 €, elles sont attribuées une seule fois selon les critères suivants :

- être non-boursier,
- satisfaire à un plafond de ressources, celles des parents)
- être scolarisé dans l'enseignement supérieur
- parents domiciliés dans le département.

##### Les prêts d'honneur

D'un montant annuel de 1 000 € pour une année universitaire (maximum 3 prêts sur le cursus), ils sont remboursables, sans intérêts, dans les 3 ans qui suivent la fin des études. Ils sont attribués selon les critères suivants :

- être scolarisé dans l'enseignement supérieur,
- être domicilié dans le département depuis 3 ans,
- satisfaire à un plafond de ressources,
- être de nationalité française.

Les commissions se déroulent en octobre, novembre, décembre, février et avril (dépôt des dossiers pour le 1er du mois précédant la commission).

##### Les prêts pour la mobilité internationale

D'un montant de 1 000 € pour une année universitaire, ils sont remboursables sans intérêts, dans les 3 ans qui suivent la fin des études.

Ils sont attribués selon les critères suivants :

- poursuivre des études à l'étranger dans un établissement reconnu par le ministère des Affaires Étrangères.
- Durée minimale d'un an, dans la continuité du cursus
- être de nationalité française
- avoir ses parents domiciliés en Ardèche depuis plus de 3 ans
- être âgé de 30 ans maximum

Le cumul avec d'autres aides est possible.

Dossier à constituer avant le 30 juillet pour une décision de la Commission Permanente en début d'année universitaire

Formulaire à retirer au Service Éducation

[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr) / Nos Actions / Enseignement Supérieur

Mise à jour le 30 avril 2019

[Consultez l'édition 2020/2021 du guide de l'étudiant Drôme-Ardèche](#)



## Service Bourse CROUS

351 allée Hector Berlioz  
38400 Saint-Martin d'Hères

[dse@crous-grenoble.fr](mailto:dse@crous-grenoble.fr)

0 970 150 096

[www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)

## Assistante sociale CROUS Valence

En cas de difficultés financières ou personnelles contactez l'assistante sociale du **CROUS** de Valence.  
Tél. 04 75 42 23 00

## Service Logement CROUS Valence

6 rue Derodon  
26000 Valence

[cite-valence@crous-grenoble.fr](mailto:cite-valence@crous-grenoble.fr)

### **Accueil public :**

Lundi, mercredi, vendredi :

10h00 - 12h30

Jeudi : 14h00 - 16h00

### **Accueil téléphonique :**

Lundi, mercredi, vendredi :

14h00 - 15h00

Tél : 04 75 42 17 96

Info jeunes Ardèche-Drôme

Info-  
Jeunes  
ARDÈCHE ~ DRÔME